



République Française

DEPARTEMENT DE L'INDRE

## COMMUNE de MEZIERES EN BRENNE

N° 2023-014-N

### ARRÊTÉ ÉTABLISANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE POUR L'ANNÉE 2023

Le Maire de Mézières-en-Brenne,

VU le Code Général de la Fonction Publique,

VU les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,

VU l'arrêté du 14 Décembre 2020 portant définition des lignes directrices de gestion,

VU la situation des fonctionnaires territoriaux de la commune,

### ARRÊTE

Article 1<sup>er</sup> : Le tableau annuel d'avancement au grade au titre de l'année 2023 est établi comme suit :

NOM DE L'AGENT	GRADE ACTUEL	GRADE D'AVANCEMENT A compter du 1 <sup>er</sup> Septembre 2023
1) SOUVERIN Olivier	Adjoint Technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint Technique principal 1 <sup>ère</sup> classe
2) NAU Emmanuel	Adjoint Technique	Adjoint Technique principal 2 <sup>ème</sup> classe

Article 2<sup>ème</sup> : Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion de l'Indre qui en assurera la publicité conformément aux dispositions des articles L522-24, L522-26, L522-28, L522-29 du code général de la fonction publique.

Article 3<sup>ème</sup> : Le présent tableau d'avancement sera transmis au comptable de la collectivité.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission et sa publication.

Fait à Mézières-en-Brenne, le 19 Avril 2023

Le Maire,

Jean-Louis CAMUS



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE MEZIERES EN BRENN**

8, Place Jean MOULIN – Mézières en Brenne (36290)

**Session du 05 avril 2023**

**2023-02-27** **Création d'emplois**

L'an deux mille vingt trois

Le cinq avril

Le Conseil Municipal de la Commune de Mézières en Brenne, dûment convoqué, s'est réuni à vingt heures trente en session ordinaire, à la Mairie, lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Jean-Louis CAMUS, Maire,

Nombre de Membres en exercice : 15

Date de convocation : 09 mars 2023

**Présents** : MM. CAMUS Jean-Louis, M. DAUBORD Michel, Mme LUCHINI Cathy, M. BOSCARINO Robert, Mme SCHNEIDER Martine, M. LANCH AIS Roland, , Mme AUCUY Isabelle, M. BECTARD Pascal, M. DOISEAU Michel, Mme AYALA Natacha, M. VERITE Jérémie.

**Absents** : Mme ROBERT Catherine a donné pouvoir à Mme LUCHINI Cathy, Mme DUTEIL Soizic a donné pouvoir à M. CAMUS Jean-Louis, Mme GARCIA Alexandra a donné pouvoir à Mme SCHNEIDER Martine.

M. TOULANT Adrien, excusé.

Mme AUCUY Isabelle a été élue secrétaire.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que deux agents techniques peuvent bénéficier d'un avancement de grade dans leur cadre d'emploi.

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L.313-1 et L.332-8 ;  
Vu le tableau des emplois et des effectifs

Conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique susvisé, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité d'assurer l'évolution de carrière des agents,

Monsieur le Maire propose la création des postes suivants :

- Adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023
- Adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023

Et la suppression des postes ci-après :

- Adjoint technique à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023
- Adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ **Décide de créer les postes suivants :**

- Adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023
- Adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023

↳ Et de supprimer les postes ci-après :

- Adjoint technique à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023
- Adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023

Les crédits correspondants sont inscrits au budget 2023.

La secrétaire de séance,



Isabelle AUCUY

Le Maire,

  
Camus

Jean-Louis CAMUS

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

036-213601230-20230405-2023-02-27-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2023

Notification : 11/04/2023

Le Maire, Jean-Louis CAMUS

  
Camus